

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1129

8 juin 2009

SOMMAIRE

3P toiture S.à r.l.	54191	Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l. ...	54189
Aderito et Rosa S.à.r.l.	54152	KA Office S.à r.l.	54174
Atlantic International Assets S.A.	54163	La Lanterne	54167
B.I.T. International	54161	Latimo S.A.	54153
Cabochon S.A.	54177	Looma S.A.	54176
CAMCA Réassurance S.A.	54161	Lux Etoile H.S.F. Immobilier	54161
Candev Investments SA	54167	Lux Prime Pension - Sepcav	54190
C.C.M. (Luxembourg) S.A.	54186	Malar Sàrl.	54163
Centre Commercial du Mierscherbiérg ..	54191	MGF Luxembourg S.à r.l.	54168
Chez Carla et Gonçalves s.à r.l.	54187	MGF Luxembourg S.à r.l.	54168
Christiania Compagnie S.à r.l.	54156	Moda S.A.	54155
Cirio Del Monte Foods Holdings S.A.	54157	Modesta Investments S.à r.l.	54155
Codrington S.à r.l.	54157	Sellcom Luxembourg S.A.	54163
Damia Holding S.A.	54191	Sixième Holding S.A.	54168
Elle Financière S.A.	54167	Sunrise Corporation S.A.	54156
Eterem Holding S.à r.l.	54156	Swans Sàrl	54167
Exenta S.A.	54155	Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.	54181
FASP S.A.	54157	The New Century Advisory S.A.	54161
Filling Station S.A.	54146	Thibarin Invest S.A.	54163
Financière Roger Drinkel «F.R.D.» S.à r.l.	54151	Transcom Investments & Finance S.A. ...	54155
Fine Vitamins S.A.	54168	UBS Bond Fund Management Company S.A.	54185
Fortezza Sisterco S.à r.l.	54192	UBS Dynamic Floor Fund Management Company	54178
Fortis Lux Prime Pension A Sepcav	54190	UBS ETF Advisory Holding S.A.	54182
Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l. ...	54171	UBS Focused Fund Management Company	54176
HarbourVest VII-Venture S.à r.l.	54157	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. ..	54185
HarbourVest VII-Venture S.à r.l.	54158	UBS (Lux) Sicav 2	54180
Harmonia S.A.	54178	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav	54182
Headland Finance and Partners S.N.C. ...	54183	UBS Strategy Fund Management Compa- ny S.A.	54180
H.G.M. S.A.	54150	Wizart Invest S.A.	54186
Hiael S.à r.l.	54158	WP I Investments S.à r.l.	54158
Holta S.A.	54186		
Intermediate Finance Europe II SICAR ..	54148		
International Footwear Distributors S.à r.l.	54146		

International Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour International Footwear Distributors S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009063608/12.

(090073824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Filling Station S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 61.585.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of April.
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held:

An Extraordinary General Meeting of shareholders of FILLING STATION S.A., a société anonyme (hereafter: the "Company") having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the trade register in Luxembourg under number B 61.585, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, dated October 24th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 92 of February 12th, 1998.

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Mr Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

who appointed as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The meeting elected as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office from L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon to L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

2. Amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation in order to read as follows:

"The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg."

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have been duly convoked and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole company capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolved to transfer the registered office of the Company from L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon to L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend the first paragraph of the article two (2) of the articles of association to read as follows:

" **Art. 2. (1st paragraph).** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg."

There being no further business on the agenda the meeting, it was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FILLING STATION S.A., une société anonyme (ci-après: la "Société") ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 61.585, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 1997, publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 92 du 12 février 1998.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Transfert du siège social de la Société de L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté

2) Modification du premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour être lu comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville."

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, il est résolu de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts comme suit:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville."

Dans la mesure où il n'y a plus d'autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est alors close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en case de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont le présent acte, notarié a été passé à Esch/Alzette, le jour indiqué en tête du présent acte.

Cet acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé conjointement avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2009. Relation: EAC/2009/5013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009063555/219/107.

(090074240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Intermediate Finance Europe II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.432.

In the year two thousand and nine, on the fifteen day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in L-1450 Luxembourg, 15 Côte d'Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital risque governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Paul Decker of 7 July 2005, published in the Mémorial C, N° 792 of 8 August 2005 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number 109.432. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of Maître Paul Decker of 1 December 2008, published in the Mémorial C, N° 4 of 2 January 2009. The meeting is declared open at 2.30 p.m. with Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Arnaud Constant, private employee, residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To extend the commitment period of the Company until 22 July 2010
2. To extend the duration of the Company until 31 December 2014
3. To amend the first paragraph of Article 4 of the Articles of Association of the Company accordingly.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the shares being in registered form only, the meeting has been convened by registered letters containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 2 April 2009.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation and upon proposal by the Manager of the Company, took unanimously and with the consent of the Manager the following resolution:

First resolution

The general meeting resolved to extend the commitment period of the Company until 22 July 2010.

Second resolution

The general meeting resolved to extend the duration of the Company until 31 December 2014.

Third resolution

The general meeting resolved to amend consequently the first paragraph of Article 4 of the

Articles of Association of the Company to read as follows:

"The Company is formed for a limited duration until 31 December 2014."

There being nothing else on the agenda, the meeting was closed at 3.00 pm.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, une société en commandite par actions ayant la qualification de société d'investissement à capital risque régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Decker en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C N° 792 du 8 août 2005, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.432. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Decker en date du 1^{er} décembre 2008, publié au Mémorial C N° 4 du 2 janvier 2009.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14h30 sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Constant, employé privé, demeurant à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Prolongation de la période d'engagement de la Société
2. Prolongation de la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2014
3. Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société en conséquence.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que toutes les actions étant nominatives, l'assemblée a été convoquée par lettres recommandées contenant l'agenda, envoyées à chaque actionnaire enregistré dans le registre des actionnaires en date du 2 avril 2009.

(v)

(vi) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée générale, après délibération et sur proposition du Gérant, de la Société, a pris, à l'unanimité des voix et avec l'accord du Gérant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de prolonger la durée de la période d'engagement de la Société au delà du 22 juillet 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de prolonger la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2014.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société est constituée pour une durée limitée prenant fin le 31 décembre 2014".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, A. CONSTANT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 avril 2009. Relation: LAC/2009/15078. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009063561/211/110.

(090074330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

H.G.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 67.389.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le douze mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean MOLITOR, expert-comptable, demeurant à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société plus amplement désignée ci-après.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding "H.G.M. S.A." ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du premier décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 101 du 18 février 1999, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 67.389.

II.- Que le capital social de ladite société a été converti aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 26 septembre 2001, publiée au Mémorial C numéro 474 du 26 mars 2002 et s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 31.250.-), divisé en MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, intégralement libéré.

III.- Que le comparant agissant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de ladite société "H.G.M. S.A."

IV.- Que Monsieur Jean MOLITOR, préqualifié est devenu propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société.

V.- Qu'en tant qu'actionnaire unique, il a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

VI.- Que partant, il prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

VII.- Que l'actionnaire unique dûment représenté déclare s'engager à régler tout le passif de la société et à transférer tous les actifs à son profit.

VIII.- Que l'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et réglera également les frais des présentes.

IX.- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

X.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat.

XI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

XII.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg.

XIII.- Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

XIV.- Tous les frais des présentes sont à la charge de l'actionnaire unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Molitor, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2009. Relation: EAC/2009/5578. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009063565/272/53.

(090073984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Financière Roger Drinkel «F.R.D.» S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.559.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Roger DRINKEL, retraité, demeurant à B-7000 Mons, 91/2-3, Boulevard Albert-Elisabeth, ici représenté par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 janvier 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme MAREMOSSA S.A., ayant eu son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.737, était l'associée unique de la société à responsabilité limitée FINANCIERE ROGER DRINKEL "F.R.D." S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.559 (NIN 2007 2408 153).

Que suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 82 du 14 janvier 2009, la société MAREMOSSA S.A. a été dissoute.

Que tout l'actif et le passif de la société dissoute a été repris par l'actionnaire unique, Monsieur Roger DRINKEL, prénommé.

II.- Que la société à responsabilité limitée FINANCIERE ROGER DRINKEL "F.R.D." S.à r.l. a un capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

III.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 729 du 27 avril 2007.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Ensuite le comparant, agissant ès qualités, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide la dissolution anticipée de la société. Il déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

Deuxième résolution

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par le comparant.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par le comparant pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Le comparant donne décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent le comparant constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et il requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 mai 2009. Relation: ECH/2009/551. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 14 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009063566/201/55.

(090073981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Aderito et Rosa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 318, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 59.693.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le douze mai.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Manuel Aderito SOUSA DOMINGUES, magasinier, demeurant à L-7233 Bereldange, 79, Cité Grand-Duc Jean;

2) Mademoiselle Maria Rosa DOS SANTOS HENRIQUES, femme de charge, demeurant à L-7233 Bereldange, 79, Cité Grand-Duc Jean,

ici représentée par Monsieur Manuel Aderito SOUSA DOMINGUES, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 avril 2009.

La procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant, ès qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ADERITO ET ROSA, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2441 Luxembourg, 318, rue de Rollingergrund, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 524 du 25 septembre 1997, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 59.693.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000.-), ayant une contre-valeur en euros d'environ douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000.-) ayant une contre-valeur en euros de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79), entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Manuel Aderito SOUSA DOMINGUES, prénommé, deux cent cinquante parts sociales,	250
2) à Mademoiselle Maria Rosa DOS SANTOS HENRIQUES, prénommée, deux cent cinquante parts sociales,	250
Total: cinq cents parts sociales,	500

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leur fonction de gérante technique respectivement gérant administratif de la Société est accordée à Mademoiselle Maria Rosa DOS SANTOS HENRIQUES et Monsieur Manuel Aderito SOUSA DOMINGUES, prénommés.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée des associés.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Manuel Aderito SOUSA DOMINGUES, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 mai 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009063567/222/57.

(090073986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Latimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.129.

L'an deux mille neuf, le huit mai.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "LATIMO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37129, ("Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 279 du 18 octobre 1988;

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2786 du 3 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel COLACI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 10.560,- EUR pour le porter du montant actuel de 52.668,- EUR à 63.228,- EUR.

2. Émission de 240 nouvelles Actions Ordinaires de Classe A sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les Actions Ordinaires de Classe A existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles Actions Ordinaires de Classe A par les détenteurs actuels des Actions Ordinaires de Classe A à raison de 50% / 50%, et acceptation de la libération intégrale en espèces.

4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix mille cinq cent soixante euros (10.560,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante deux mille six cent soixante huit euros (52.668,- EUR) à soixante-trois mille deux cent vingt-huit euros (63.228,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre deux cent quarante (240) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les Actions Ordinaires de Classe A existantes.

Souscription et Libération

L'assemblée constate et accepte que les deux cent quarante (240) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites par les deux actuels détenteurs des Actions Ordinaires de Classe A à raison de 50% chacun et libérées entièrement par les souscripteurs prédits à due concurrence moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix mille cinq cent soixante euros (10.560,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre cent vingt (120) Actions Ordinaires de Classe A à chacun des deux détenteurs actuels.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

version anglaise:

"The Company's share capital is fixed at sixty-three thousand two hundred twenty-eight Euros (63,228.- EUR), represented by one thousand four hundred and thirty seven (1,437) shares without designation of a nominal value, divided in two classes as follows:

- 1) eight hundred and forty (840) Ordinary Class A Shares ("Class A Shares"), and
- 2) five hundred and ninety-seven (597) Non Voting Preferred Class B Shares ("Class B Shares").

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The terms "share" and "shares" or "shareholder" and "shareholders" shall in these Articles of Association, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Class A Shares and the Class B Shares and the holders of the Class A Shares and the Class B Shares."

version française:

"Le capital social de la Société est fixé à soixante-trois mille deux cent vingt-huit euros (63.228,- EUR), représenté par mille quatre cent trente-sept (1.437) actions sans désignation de valeur nominale, réparties en deux classes comme suit:

- 1) huit cent quarante (840) Actions Ordinaires de Classe A ("Actions A"), et
- 2) cinq cent quatre vingt dix sept (597) Actions Préférentielles sans droit de vote de Classe B ("Actions B").

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les termes "action" et "actions" ou "actionnaire" et "actionnaires" dans ces statuts engloberont, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions A et les Actions B et les propriétaires d'Actions A et d'Actions B.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: COLACI - MANCIOCCHI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2009. Relation GRE/2009/1802. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 20 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009064067/231/92.

(090074699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Transcom Investments & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009063609/12.

(090073825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Modesta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MODESTA INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009063610/12.

(090073826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Moda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MODA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009063611/12.

(090073827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Exenta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 125.379.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue le 4 mai 2009 à 14 heures

Il résulte dudit procès-verbal que suite à un changement de dénomination de la rue, l'adresse de la Société est désormais fixée au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, au lieu du 10B Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 16 mars 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 16 mars 2007, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Bertrange, le 4 mai 2009.

EXENTA SA

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009063996/30.

(090074865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Eterem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETEREM HOLDING S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009063612/12.

(090073828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Sunrise Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUNRISE CORPORATION S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009063613/12.

(090073829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Christiania Compagnie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Christiania Compagnie S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009063614/12.

(090073830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

FASP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 139.682.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société prise en date du 18 mai 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009063696/18.

(090074099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Codrington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 130.984.

—
Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009063622/11.

(090073869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

HarbourVest VII-Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 110.460.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederick C. Maynard, III / Bart Zech
Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2009063635/11.

(090074021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Cirio Del Monte Foods Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 49.177.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 21 avril 2009, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. Renouvellement du mandat de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, avec siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 30 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009063985/20.

(090074688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

HarbourVest VII-Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 110.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederick C. Maynard, III / Bart Zech

Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2009063636/11.

(090074026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Hiael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 76.846.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063638/11.

(090073893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.641.825,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.293.

In the year two thousand and nine, on the fifth of Mai.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Warburg Pincus Real Estate I, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Ms Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 May 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP I Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119293, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 17 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2055 on 3 November 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 3 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 5217 on 17 January 2009. The articles of association have not been amended since.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of three hundred and sixty thousand euro (EUR 360,000), so as to raise it from its current amount of two million two hundred and eighty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 2,281,825) up to two million six hundred and forty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 2,641,825) by issuing fourteen thousand four hundred (14,400) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR

25) each, to be subscribed by Warburg Pincus Real Estate I, L.P., aforementioned, for a price of three hundred and sixty thousand euro (EUR 360,000), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two million six hundred and forty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 2,641,825) represented by one hundred and five thousand six hundred and seventy-three (105,673) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and sixty thousand euro (EUR 360,000), so as to raise it from its current amount of two million two hundred and eighty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 2,281,825) up to two million six hundred and forty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 2,641,825) by issuing fourteen thousand four hundred (14,400) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The fourteen thousand four hundred (14,400) new shares have been subscribed by Warburg Pincus Real Estate I, L.P., aforementioned, here represented as aforementioned, for a price of three hundred and sixty thousand euro (EUR 360,000).

The shares so subscribed by Warburg Pincus Real Estate I, L.P., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash so that the amount of three hundred and sixty thousand euro (EUR 360,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of three hundred and sixty thousand euro (EUR 360,000) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two million six hundred and forty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 2,641,825) represented by one hundred and five thousand six hundred and seventy-three (105,673) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri Heliinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Warburg Pincus Real Estate I, L.P., un limited partnership, existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mademoiselle Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2009.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WPI Investments S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119293, constituée selon acte reçu par le notaire instru-

mentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2055, le 3 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5217, le 17 janvier 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux millions deux cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.281.825) jusqu'à deux millions six cent quarante et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.641.825) par l'émission de quatorze mille quatre cents (14.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui seront entièrement souscrites par Warburg Pincus Real Estate I, L.P., prénommée, pour le prix de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital social.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions six cent quarante et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.641.825), représenté par cent cinq mille six cent soixante-treize (105.673) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux millions deux cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.281.825) jusqu'à deux millions six cent quarante et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.641.825) par l'émission de quatorze mille quatre cents (14.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les quatorze mille quatre cents (14.400) parts sociales nouvelles ont été souscrites par Warburg Pincus Real Estate I, L.P., prénommée, ici représentée comme il est dit, pour le prix de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par Warburg Pincus Real Estate I, L.P., prénommée, ont été payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

L'apport total de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions six cent quarante et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.641.825), représenté par cent cinq mille six cent soixante-treize (105.673) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 3.200,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. SAVELSBURG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2009. Relation: LAC/2009/18309. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009065135/242/140.

(090076401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

Lux Etoile H.S.F. Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 82.299.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063639/11.

(090073897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

The New Century Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.234.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2008 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Eva Maria MICK / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009063640/13.

(090073899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

B.I.T. International, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 56.310.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.I.T. INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009063641/13.

(090073903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

CAMCA Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.766.

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAMCA REASSURANCE" (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.766, constituée suivant acte notarié en date du 13 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 25 du 20 janvier 1993 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240 du 23 février 2007.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Martial de CALBIAC, dirigeant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) pour le porter de son montant actuel de six millions d'euros (EUR 6.000.000) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) par incorporation de résultats reportés.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) pour le porter de son montant actuel de six millions d'euros (EUR 6.000.000), représenté par trente-quatre mille actions (34.000) sans désignation de valeur nominale, à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation de leur pair comptable.

Cette augmentation de capital est libérée par incorporation à due concurrence de résultats reportés de la Société, dont l'existence est prouvée au notaire soussigné par la production d'un bilan arrêté au 31 décembre 2008. Une copie de ce bilan restera annexée au présentes.

Une déclaration émise en date du 8 avril 2009 par Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771, réviseur d'entreprises de la Société, certifie que les résultats reportés figurant au bilan au 31 décembre 2008 existent toujours à la date de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) représenté par trente-quatre mille actions (34.000) sans désignation de valeur nominale."

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DE CALBIAC, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2009. LAC / 2009 / 14236. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009064044/7241/71.

(090074531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Atlantic International Assets S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063642/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00422. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090073906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Sellcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 36.887.

Les comptes annuels au 31/07/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063643/10.

(090073911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Malar Sàrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 19, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 79.428.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063644/10.

(090073850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Thibarin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.202.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-sept avril,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert, 19 Grand-Rue,

A comparu:

La société anonyme ADVISA S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 8 février 2006, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 5 mai 2006, numéro 884, page 42.421, ici représentée par son administrateur Mademoiselle Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon,

laquelle a été nommée à ces fonctions suivant assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2008, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 21 mai 2008, numéro 1225, et agissant en vertu des pouvoirs lui confiés par l'article 11 des statuts de la dite société.

Laquelle comparante, agissant ès dit qualités, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "THIBARIN INVEST S.A." société anonyme.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,- euros), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (€ 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II. - Administration, Surveillance

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'octobre à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Disposition générale

Art. 20. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin deux mil neuf

Souscription et Libération

La partie comparante préqualifiée déclare souscrire l'intégralité trois mille cent actions.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à la somme de mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclare se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

Mademoiselle Sandrine ANTONELLI, directrice de sociétés, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

Madame Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve Grande (France), demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

La société anonyme ADVISA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, représentée par Mademoiselle Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon, préqualifiée.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A.R.L., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2015.

4) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sabbatucci, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 avril 2009. Relation: RED/2009/555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 28 avril 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009065167/7851/184.

(090076211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

Swans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4879 Lamadelaine, 1, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 134.531.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063645/10.

(090073851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Candev Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.348.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CANDEV INVESTMENTS S.A.

Jacopo ROSSI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063646/12.

(090073852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Elle Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.876.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELLE FINANCIERE S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063647/12.

(090073853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

La Lanterne, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 18.002.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés le 7 mai 2009, le capital social fixé à 31.000,- EUROS (trente et un mille euros), représenté par 1.250 parts sociales, d'une valeur nominale de 24,80 EUROS (vingt quatre euros et quatre vingt centimes) chacune, entièrement souscrites et libérées, se repartit désormais comme suit:

SOGEREL SA

Mille deux cent cinquante parts sociales 1.250

Total: 1.250

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pour LA LANTERNE

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2009064536/20.

(090074926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

MGF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.068.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGF LUXEMBOURG S.à.r.l.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009063648/13.

(090073857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

MGF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.068.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGF LUXEMBOURG S.à.r.l.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009063649/13.

(090073859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Sixième Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.466.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIXIEME HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063650/12.

(090073862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Fine Vitamins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 69.265.

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINE VITAMINS S.A.", ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 69265), constituée suivant acte notarié en date du 26 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464 du 18 juin 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 762 du 14 octobre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Cindy SZABO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yannick KANTOR, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

2.- Modification de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante: "Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature".

3. Modification de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante."

L'exercice social en cours, qui a commencé le 1^{er} août 2008, se terminera le 31 mars 2009.

4. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante."

L'exercice social en cours, qui a commencé le 1^{er} août 2008, se terminera le 31 mars 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SZABO, C. COULON-RACOT, Y. KANTOR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2009. Relation: EAC/ 2009/4669. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009064040/239/124.

(090074558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.447.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of April,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

appeared:

Gate Gourmet Holding S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 86.446, here represented by Mrs Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 22 April 2009,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 86.447, incorporated under the name of "Griffin Endeavour III S.à r.l." pursuant to a notarial deed dated 8 March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 14 June 2002, number 908.

The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 April 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of two million one hundred twenty-four thousand three hundred Euro (EUR 2,124,300), represented by twenty-one thousand two hundred forty-three (21.243) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100), up to fifteen million nine hundred forty-six thousand one hundred Euro (EUR 15,946,100), through the issue of one hundred thirty-eight thousand two hundred eighteen (138,218) new shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, by a contribution in kind;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen million eight hundred twenty-one thousand eight hundred Euro (EUR 13,821,800) so as to raise it from its current amount of two million one hundred twenty-four thousand three hundred euro (EUR 2,124,300), represented by twenty-one thousand two hundred forty-three (21.243) shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100), up to fifteen million nine hundred forty-six thousand one hundred euro (EUR 15,946,100), through the issue of one hundred thirty-eight thousand two hundred eighteen (138,218) new shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The one hundred thirty-eight thousand two hundred eighteen (138,218) new shares are entirely subscribed by the sole member, aforementioned, at a total price of sixty-nine million one hundred and eight thousand seven hundred forty-two euro (EUR 69,108,742) out of which

- thirteen million eight hundred twenty-one thousand eight hundred euro (EUR 13,821,800) are allocated to the share capital;
- fifty-three million nine hundred four thousand seven hundred sixty-two euro (EUR 53,904,762) are allocated to the share premium; and,
- one million three hundred eighty-two thousand one hundred eighty euro (EUR 1,382,180) are allocated to the legal reserve.

Said one hundred thirty-eight thousand two hundred eighteen (138,218) new shares are fully paid up by the sole member, aforementioned, through a contribution in kind of:

- a- all the three hundred nineteen thousand five hundred ninety-five (319,595) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100), each held by the sole member in Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg

Trade and Companies' Register section B number 90.192, having a total share capital of thirty-one million nine hundred fifty-nine thousand five hundred Euro (EUR 31,959,500);

b- all the one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, held by the sole member in Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.L, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 106.863, having a total share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500);

c- a loan receivable of a total amount of thirty-seven million one hundred thirty-six thousand seven hundred forty-two euro (EUR 37,136,742).

The proof of the existence and of the total value of the contribution of sixty-nine million one hundred eight thousand seven hundred forty-two euro (EUR 69,108,742) has been given to the undersigned notary by a statement of contribution value made by the Company which will remain attached to the present deed.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen million nine hundred forty-six thousand one hundred euro (EUR 15,946,100), represented by one hundred fifty-nine thousand four hundred sixty-one (159,461) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois d'avril,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Gate Gourmet Holding S.C.A. une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.446; ici représentée par Madame Angélique Badot, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 avril 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.L, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 86.447, constituée sous le nom de "Griffin Endeavour III S.à r.L" suivant acte notarié en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 juin 2002, numéro 908.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 avril 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cent vingt-quatre mille trois cent euros (EUR 2.124.300), représenté par vingt-et-un mille deux cent quarante-trois (21.243) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de quinze millions neuf cent quarante-six mille cent euros (EUR 15.946.100), par l'émission de cent trente-huit mille deux cent dix-huit (138.218) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, par un apport en nature;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize millions huit cent vingt et un mille huit cents euros (EUR 13.821.800) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent vingt-quatre mille trois cent euros (EUR 2.124.300), représenté par vingt et un mille deux cent quarante-trois (21.243) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de quinze millions neuf cent quarante-six mille cent euros (EUR 15.946.100), par l'émission de cent trente-huit mille deux cent dix-huit (138.218) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les cent trente-huit mille deux cent dix-huit (138.218) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associée unique, susmentionnée, pour un montant global de soixante-neuf millions cent huit mille sept cent quarante-deux euros (EUR 69.108.742) dont

- treize millions huit cent vingt et un mille huit cent euros (EUR 13.821.800) sont affectés au capital social;
- cinquante-trois millions neuf cent quatre mille sept cent soixante-deux euros (EUR 53.904.762) sont affectés à la prime d'émission; et,
- un million trois cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt euros (EUR 1.382.180) sont affectés à la réserve légale.

Lesdites parts sociales sont entièrement libérées par l'associée unique par un apport en nature de:

a- la totalité des trois cent dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quinze (319.595) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, détenues par l'associée unique dans Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.L, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 90.192, ayant un capital social total de trente et un millions neuf cent cinquante-neuf mille cinq cent euros (EUR 31.959.500);

b- la totalité des cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, détenues par l'associés unique dans Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.L, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 106.863, ayant un capital social total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500);

c- une créance d'un montant total de trente-sept millions cent trente-six mille sept cent quarante-deux euros (EUR 37.136.742);

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'apport de soixante-neuf millions cent huit mille sept cent quarante-deux Euros (EUR 69.108.742) a été apportée au notaire soussigné par un statement of contribution value de la Société qui restera annexé au présent acte.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze millions neuf cent quarante-six mille cent euros (EUR 15.946.100), représenté par cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante et une (159.461) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BADOT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2009. LAC/2009/16315. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009063667/7241/156.

(090073958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

KA Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.558.

—
In the year two thousand and eight, on the ninth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"BRAPF Japan S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.093,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, by virtue of a proxy, given under private seal on 9 September 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "KA Office S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.558, incorporated pursuant to a notarial deed dated 17 September 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 13 November 2007 (number 2584, page 124006), and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 December 2007, published in the Mémorial C, on 22 March 2008 (number 718, page 34444).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and eight thousand one hundred and sixty-nine US Dollars (USD 308,169.-), so as to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) up to three hundred and twenty-eight thousand one hundred and sixty-nine US Dollars (USD 328,169.-) by the issue of three hundred and eight thousand one hundred and sixty-nine (308,169) new shares, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The three hundred and eight thousand one hundred and sixty-nine (308,169) New Shares are subscribed by "BRAPF Japan S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in a claim resulting from a convertible interest free shareholder's loan granted to the Company by its sole partner, "BRAPF Japan S.à r.l.", prenamed, on 25 September 2007 for an aggregate amount of three hundred and eight thousand one hundred and sixty-nine US Dollars (USD 308,169.-).

The total contribution of three hundred and eight thousand one hundred and sixty-nine US Dollars (USD 308,169.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at three hundred and twenty-eight thousand one hundred and sixty-nine US Dollars (USD 328,169.-) represented by three hundred and twenty-eight thousand one hundred and sixty-nine (328,169) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"BRAPF Japan S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.093,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 septembre 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "KA Office S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.558, constituée suivant acte notarié en date du 17 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 13 novembre 2007 (numéro 2584, page 124006) et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C le 22 mars 2008 (numéro 718, page 34444).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent huit mille cent soixante-neuf dollars américains (USD 308.169,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) jusqu'à trois cent vingt-huit mille cent soixante-neuf dollars américains (USD 328.169,-) et ce par la création et l'émission de trois cent huit mille cent soixante-neuf (308.169) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les trois cent huit mille cent soixante-neuf (308.169) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par "BRAPF Japan S.à r.l.", prénommé, payées par un apport en nature consistant en la conversion de l'intégralité du prêt sans intérêt accordé par l'associé unique de la Société, "BRAPF Japan S.à r.l.", prénommé, le 25 septembre 2007, pour un montant de trois cent huit mille cent soixante-neuf dollars américains (USD 308.169,-).

L'apport de trois cent huit mille cent soixante-neuf dollars américains (USD 308.169,-) sera entièrement alloué au capital social.

La preuve de l'apport a été communiquée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de trois cent vingt-huit mille cent soixante-neuf dollars américains (USD 328.169,-), représenté par trois cent vingt-huit mille cent soixante-neuf (328.169) parts sociales d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11564. Reçu mille quatre-vingt-treize Euros quarante et un Cents (218.681,79 à 0,5% = 1.093,41 EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 OCT. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009064036/239/114.

(090074579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Looma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.681.

Il est porté à la connaissance des actionnaires les changements suivants:

- Monsieur François GARELLIS, administrateur et administrateur-délégué de la société, né le 24 décembre 1955 à F-Jarny, a transféré son adresse du 4A rue de l'Ecole à L-8278 HOLZEM au 23 rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.

Monsieur Dominique GARELLIS, administrateur de la société, né le 14 février 1953 à F-Jarny, a transféré son adresse du 21 rue des Maronniers à F-5700 METZ au 4A rue de l'Ecole à L-8278 HOLZEM.

Luxembourg le 29 août 2008.

Pour la Société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009063794/2352/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05401. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090075343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

UBS Focused Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.662.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 25 mars 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. Gilbert Schintgen, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. Aloyse Hemmen, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour UBS Focused Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009063809/1360/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01282. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090075133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Cabochon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.467.

L'an deux mille neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CABOCHON S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 septembre 1997, numéro 486, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.467.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 décembre 2001, numéro 1237 (ci-après la "Société").

L'assemblée générale est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Caroline Wolff, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole Sabinot, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Arpea, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction du capital à concurrence de deux cent sept mille euros (EUR 207.000) pour le réduire de son montant actuel de deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2.250.000) à deux millions quarante-trois mille euros (EUR 2.043.000) par la diminution de la valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à vingt-deux euros soixante-dix cents (EUR 22,70) et remboursement à l'actionnaire unique.

2. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1 des statuts.

3. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale, l'actionnaire représenté se reconnaissent dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent sept mille euros (EUR 207.000) pour le réduire de son montant actuel de deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2.250.000) à un montant de deux millions quarante-trois mille euros (EUR 2.043.000) par la diminution de la valeur nominale des actions de vingt-cinq euros (EUR 25) à vingt-deux euros et soixante-dix cents (EUR 22,70) et par remboursement à due concurrence à l'actionnaire unique.

Cette réduction est faite en conformité avec les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux millions quarante-trois mille euros (EUR 2.043.000) représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions d'une valeur nominale de vingt-deux euros et soixante-dix cents (EUR 22,70) chacune."

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WOLFF, C. SABINOT, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2009. LAC / 2009 / 14230. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009064045/7241/65.

(090074529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

UBS Dynamic Floor Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.182.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 25 mars 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Robert Süttinger, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. Gilbert Schintgen, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. Aloyse Hemmen, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour UBS Dynamic Floor Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009063818/1360/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090075118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Harmonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.036.

L'an deux mille neuf.

Le huit mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HARMONIA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B96036, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1111 du 24 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 59 du 16 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 1.675.000,- EUR,-, pour le porter de son montant actuel de 7.056.000,- EUR à 8.731.000,-EUR,-, par la création et l'émission de 167.500 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million six cent soixante-quinze mille euros (1.675.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de sept millions cinquante-six mille euros (7.056.000,- EUR) à huit millions sept cent trente et un mille euros (8.731.000,- EUR), par la création et l'émission de cent soixante-sept mille cinq cents (167.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les cent soixante-sept mille cinq cents (167.500) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites, avec l'accord de tous les actionnaires, par Monsieur Enrico Filippo GALIMBERTI, entrepreneur, demeurant à I-23898 Imbersago, Via dei Giardini 14 (Italie), et libérées intégralement moyennant apport en nature de dix mille (10.000) actions, représentant 100% du capital social de la société de droit anglais THOR TEXTILE TRADING LIMITED, ayant son siège social à Londres EC4 V6A8, Bridewell Place 12, 3rd floor, East Unit (Royaume-Uni), numéro d'immatriculation 4934907, évaluées à un million six cent soixante-quinze mille euros (1.675.000,- EUR).

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 7 mai 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant HRT REVISION S.à r.l., représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN, de L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à 167.500 actions d'une valeur de EUR 10,00 chacune de HARMONIA S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de HARMONIA S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit est fixé à huit millions sept cent trente et un mille euros (8.731.000,- EUR), représenté par huit cent soixante-treize mille cent (873.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

54180

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé. MARIANI - ERK - FERNANDES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2009. Relation GRE/2009/1794. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009065139/231/83.

(090076514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

UBS Strategy Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 36.898.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 25 mars 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Robert Süttinger, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. Gilbert Schintgen, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. Aloyse Hemmen, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour UBS Strategy Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009063820/1360/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01311. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090075103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 05 mai 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Gilbert Schintgen, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

- M. Aloyse Hemmen, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012

- M. Court Taylour Gessnerallee 3-5, 41, CH-8001 Zurich, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mai 2009.

Pour UBS (Lux) Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Martin Rausch

Director / Associate Director

Référence de publication: 2009063823/19.

(090075079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.725.

Pursuant to a share transfer agreement effective as of November 14, 2008, BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.164 ("BlackRock A"), as holder of 3,836 class A shares of the Company, transferred 298 class A shares of the Company to BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.896 ("Blackrock C").

Pursuant to a second share transfer agreement effective as of November 14, 2008, BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.326 ("BlackRock B"), as holder of 789 class A shares of the Company, transferred 61 class A shares of the Company to BlackRock C.

Consequently, as of November 14, 2008, the ten thousand four hundred (10,400) class A shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entire share capital of the Company are held as follows:

- Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l., as holder of 1,040 class A shares of the Company;
- BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., as holder of 3,538 class A shares of the Company;
- BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l., as holder of 728 class A shares of the Company; and
- BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l., as holder of 5,094 class A shares of the Company.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

May 18, 2009.

By virtue of a power of attorney

Anne-Laure Mollard

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Par un contrat de cession de parts sociales avec effet au 14 novembre 2008, BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.164 («BlackRock A»), détenteur de 3.836 parts sociales de classe A de la Société, a transféré 298 parts sociales de classe A de la Société à BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.896 («BlackRock C»).

Par un deuxième contrat de cession de parts sociales avec effet au 14 novembre 2008, BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.326 («BlackRock B»), détenteur de 789 parts sociales de classe A de la Société, a transféré 61 parts sociales de classe A de la Société à BlackRock C.

En conséquence, depuis le 14 novembre 2008, les dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont détenues comme suit:

- Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l., détentrice de 1.040 parts sociales de classe A de la Société;
- BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., détentrice de 3.538 parts sociales de classe A de la Société;
- BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l., détentrice de 728 parts sociales de classe A de la Société; et
- BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l., détentrice de 5.094 parts sociales de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

18 mai 2009.

En vertu d'une procuration

Anne-Laure Mollard

Référence de publication: 2009063980/64.

(090075198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.462.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 février 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Gilbert Schintgen, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Aloyse Hemmen, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Robert Süttinger, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich
- M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009063821/1360/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090075096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

UBS ETF Advisory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010:

- M. Christian Gast, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich
- M. Gilbert Schintgen, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Frank Müsel, Gessnerallee 3-5, CH-82001 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Pour UBS ETF Advisory Holding S.A.

UBS Fund Servies (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009063824/19.

(090075073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Headland Finance and Partners S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.531.

In the year two thousand and nine,

on the twenty-first of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

HEADLAND FINANCE S.À R.L., a limited liability company, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.104.523, ("HFS");

AND

HEADLAND FINANCE 2 S.N.C., a partnership, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. B 145628, ("SNC 2"),

HFS and the SNC being hereafter collectively referred to as the "Partners"

together represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by HFS on 21 April 2009 and by virtue of a proxy given by the SNC 2 on 21 April 2009.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned Notary to enact the following:

I. HEADLAND FINANCE S.À R.L. and HEADLAND FINANCE 2 S.N.C. are the partners of the partnership (*société en nom collectif*) established in Luxembourg under the name of "Headland Finance and Partners S.N.C.", formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 104.531, incorporated by a notarial deed enacted on November 16th, 2004, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, under number 157, dated February 22nd, 2005; amended by a notarial deed dated November 23th, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, under number 1265, dated June 30th, 2006; amended by a notarial deed as of November 23th, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, under number 1264, dated June 30th, 2006; and amended for the last time by a deed dated March 27th, 2009, not yet published (the "Partnership").

II. The Partnership's share capital is set at fifty-nine million fifteen thousand seven hundred eighteen British Pound (GBP 59,015,718.-) represented by fifty-nine million fifteen thousand seven hundred eighteen (59,015,718) interests with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each.

III. The agenda of the meeting is the following:

i. Consider amending the Partnership's financial year so that the Partnership's financial year begins on 22nd April of each year and ends on 21st April of the following year.

ii. Consider amending the article 11 of the Partnership's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 11. "The Partnership's financial year shall begin on the twenty-second of April of each calendar year and end on the twenty-first of April of the following calendar year. The financial year having started on 1st April 2009 will end on 21st April 2009."

iii. Miscellaneous.

First resolution

The Partners resolved to amend the Partnership's financial year-end from March 31st of each year to April 21st of each year, the financial year having started on 1st April 2009 ending on 21st April 2009.

Second resolution

Following the above resolution, the Partners resolved to amend the article 11 of the Partnership's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 11. "The Partnership's financial year shall begin on the twenty-second of April of each calendar year and end on the twenty-first of April of the following calendar year. The financial year having started on 1st April 2009 will end on 21st April 2009."

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, they signed together with Us the Notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le vingt et un avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Headland Finance S.à r.l., constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.523 ("HFS")

ET

HEADLAND FINANCE 2 S.N.C., constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145628 (la "SNC 2")

HFS et la SNC 2 étant ci-après citées comme étant les "Associées",

ici représentées par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2009 par HFS et en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2009 par la SNC 2.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes représentées par leur mandataire ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Headland Finance S.à r.l. et Headland Finance 2 S.N.C. sont les associées de la société en nom collectif établie à Luxembourg sous la dénomination de Headland Finance and Partners S.N.C., constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.531 et constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 157 en date du 22 février 2005; modifié par acte notarié reçu en date du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1265 en date du 30 juin 2006; et modifié par acte notarié daté du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1264 en date du 30 juin 2006 et modifié dernièrement par acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 27 mars 2009, non encore publié (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à cinquante-neuf millions quinze mille sept cent dix-huit livres sterling (GBP 59.015.718,-) représenté par cinquante-neuf millions quinze mille sept cent dix-huit (59.015.718) parts sociales avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

i. Modifier l'année fiscale de la Société de sorte que l'année fiscale de la Société commence le 22 avril de chaque année et se termine le 21 avril de l'année suivante.

ii. Modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 11. "L'année sociale commence le vingt-deux avril de chaque année civile et se termine le vingt et un avril de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le 1^{er} avril 2009 se terminera le 21 avril 2009."

iii. Divers

Première résolution

Les Associées ont décidé de modifier la fin de l'année sociale de la Société du 31 mars de chaque année civile au 21 avril de chaque année, l'année sociale ayant débuté le 1^{er} avril 2009 se terminera le 21 avril 2009.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, les Associées ont décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. "L'année sociale commence le vingt-deux avril de chaque année civile et se termine le vingt et un avril de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le 1^{er} avril 2009 se terminera le 21 avril 2009."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2009. Relation: EAC/2009/4727. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009064042/239/118.

(090074546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

UBS Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 36.495.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 25 mars 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. Gilbert Schintgen, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. Aloyse Hemmen, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour UBS Bond Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009063822/1360/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090075089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.535.

Résolution circulaire du 1^{er} mars 2009

- Mandat non renouvelé avec effet au 28 février 2009:

* M. Markus Ronner, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Martin Rausch / Michaela Imwinkelried
Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2009063825/15.

(090075064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

C.C.M. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.996.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un e-mail en date du 18 mai 2008 que l'adresse professionnelle de Madame Louise SCHUTTEVAER, administrateur, n'est plus à NL-1071 CG Amsterdam, 150 P.C. Hoofstraat, mais à NL-2582 NE LA HAYE, Johan Van Oldenbarneveltlaan 9d et ceci avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2009063826/14.

(090074997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Holta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.061.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gabriel TACK, employé privé, demeurant 240 Meensesteenweg à B-8870 Izegem, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009063827/18.

(090074924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Wizart Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.948.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009063829/19.

(090074891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Chez Carla et Gonçalves s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 146.187.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Carla Sofia DE BASTOS, gérante de société, née à Sao Pedro de Casteloes (Portugal) le 13 novembre 1982, demeurant à L-3980 Wickrange, 9, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec établissement de restauration.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Chez Carla et Gonçalves s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Wickrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

54189

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Carla Sofia DE BASTOS, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Carla Sofia DE BASTOS, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

3.- Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 9, rue des Trois Cantons.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE BASTOS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 mai 2009. Relation: CAP/2009/1505. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 mai 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009064055/236/125.

(090074719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.799.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 3. März 2009

Die Gesellschafterversammlung nimmt die Rücktritte der Geschäftsführer an:

- Herr Eberhard Pothmann, mit Berufsanschrift in D-42270 Wuppertal, 17-37 Mühlenweg, Deutschland.

- Herr Jochen Sarrazin, mit Berufsanschrift in D-42270 Wuppertal, 17-37 Mühlenweg, Deutschland.

Die Gesellschafterversammlung ernennt zum neuen Mitglied der Geschäftsführung:

- Herr Muyres Walter Wilhelm, mit Berufsanschrift in D-42270 Wuppertal, 17-37 Mühlenweg, Deutschland.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. April 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009063830/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

**Lux Prime Pension - Sepcav, Société d'Épargne-Pension à Capital Variable,
(anc. Fortis Lux Prime Pension A Sepcav).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.490.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société "Fortis Lux Prime Pension A Sepcav" (la "Société"), une société coopérative organisée comme une société anonyme sous la forme d'une société d'épargne-pension à capital variable ("sepcav"), établie et ayant son siège social au 50 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113 490, constituée, suivant acte notarié du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 711 du 07 avril 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 21 mai 2008, lequel acte fut publié au Mémorial, le 26 juin 2008, sous le numéro 1576 et page 75 614.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 08.30 heures et est présidée par Madame Christiane DECKENBRUNNEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Catia PACIOTTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Françoise KONRAD, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(i) Changement de nom de la Sepcav".

(ii) Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par la Présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres de convocation adressées aux actionnaires nominatifs de la Société datées du 24 mars 2009 et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 mars 2009 et le 06 avril 2009, ainsi que dans les deux journaux:

- "Luxemburger Wort" le 20 mars 2009 et 06 avril 2009;

- "Letzebuenger Journal" le 20 mars 2009 et le 07 avril 2009.

IV.- Il résulte de la liste de présence que sur les six cent trente-quatre mille trois cent cinquante-six (634'356) actions en circulation, cent trente-six mille deux cent soixante (136'260) actions sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée.

V.- Considérant le fait que cette assemblée a été dûment convoquée pour la seconde fois, le quorum n'ayant pas été atteint le 16 mars 2009 lors de la première assemblée, les actionnaires peuvent valablement décider à propos de tous les points de l'ordre du jour sans quorum.

Le Président de l'assemblée a commenté les changements proposés et les actionnaires ont adopté à plus des deux tiers des voix, ainsi qu'il en ressort de la liste de présence, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DÉCIDE de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "Fortis Lux Prime Pension A Sepcav" en celle de "Lux Prime Pension - Sepcav".

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'Assemblée DÉCIDE de modifier l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société, de sorte que cet article PREMIER se lise désormais comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. "Il existe une société coopérative organisée comme une société anonyme sous la forme d'une société d'épargne-pension à capital variable à compartiments multiples sous la dénomination de "Lux Prime Pension - Sepcav"."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau et par le notaire soussigné à 8.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DECKENBRUNNEN, C. PACIOTTI, F. KONRAD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2009. Relation: EAC/2009/4728. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009064047/239/65.

(090074541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Centre Commercial du Mierscherbiert, Société Anonyme.

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg B 35.105.

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2009 que:

Le mandat de Fiduciaire Générale de Luxembourg SA., 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que commissaire de la société est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice clôturant au 31/12/2008.

Le mandat des administrateurs, à savoir Monsieur Norbert Hansen, Madame Susan Baker, Mademoiselle Audrey Hansen demeurant tous au 6, Rackenberg L-2409 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008.

Le mandat de Monsieur Norbert P. Hansen, demeurant au 6, Rackenberg L-2409 Luxembourg en tant qu'administrateur délégué est confirmé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009064503/18.

(090074797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

3P toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6580 Rosport, 37A, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 94.787.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009064399/10.

(090074586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Damia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.476.

Mention rectificative du dépôt du 12/08/2008 (No L080118997)

Le bilan modifié au 31 décembre 2007, les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAMIA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009064367/15.

(090074902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Fortezza Sisterco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.378.

—
RECTIFICATIF

Erratum (dépôt initial du 4 octobre 2007 L070134251.05)

Le soussigné Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente que dans le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Fortezza Sisterco S.à r.l., reçu par son ministère en date du 13 septembre 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2450 du 29 octobre 2007,

qu'il avait été décidé de modifier l'objet de la Société d'une société de titrisation régie par la loi du 22 mars 2004 en une société dont l'objet principal est la détention et la gestion de participations financières et de modifier par conséquent l'article 3 quant à l'objet de la société, or, il avait été omis de modifier l'article premier des statuts en y supprimant également les termes se rapportant à la société de titrisation.

(1) Le premier alinéa de l'article premier des statuts dans les versions anglaise et française aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

„ **Art. 1. Form, Name. (1st paragraph).** There is established by the founding shareholders a Société à responsabilité limitée (the "Company"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, more in particular by (i) the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and (ii) the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation")."

Version française:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. (1^{er} alinéa).** Il est formé par les associés fondateurs une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et plus particulièrement par (i) la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que (ii) par les présents statuts (les "Statuts")."

(2) L'article seize aura des statuts dans les versions anglaise et française aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 16. Auditors.** The supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more auditors as provided for by applicable law.

The auditors (if any) will be elected by the general meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause."

Version française:

" **Art. 16. Commissaires.** La supervision des opérations de la Société sera le fait d'un ou de plusieurs commissaires conformément à la loi.

Les commissaires (s'il y en a) seront nommés par l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Au terme de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif."

(3) L'article vingt-cinq aura des statuts dans les versions anglaise et française aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended."

Version française:

" **Art. 25. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009063547/242/51.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08231. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.